

# ECOLE TECHNIQUE PRIVÉE DE COIFFURE ET D'ESTHÉTIQUE

### A CONSERVER PAR L'ECOLE

### **CONVENTION DE STAGE**

enu entre :			
adresse :			
D'autre part : <b>Mr P</b> d'Esthétique Alain	<b>atrick RIQUELME</b> , Dire Bergé situé : Les Bureaux	cteur de l'école de	coiffure et
Bergé,			de l'école Alain
C	•		
LI: Ce stage se dere	ouiera du	au	
<b>22</b> : Les élèves stage.	aires demeurent élèves de	l'école durant leur	séjour dans
E 3 : Durant leur stages de l'entreprise.	ge, les élèves/stagiaires ser	ont soumis au règle	ement intérieur et
e, après avoir préver	nu l'école par écrit. L'élève	e pourra aussi mettr	
E <u>5</u> : Au cours du sta e ou de l'école.	ge, les élèves ne pourront	prétendre à aucune	rémunération de
E 6: L'école deman	dera au responsable du sta	ge son appréciation	sur le travail du
27: Le responsable	du stage est tenu d'inform	er l'école de toute a	absence de l'élève
assuré par l'école p	our son trajet aller et retou	-	
	Bordeaux, le		
giaire,	<u>-</u>	•	irecteur de l'école
	D'une part : M  adresse :	D'une part : M	D'une part : M

Patrick RIQUELME

Les Bureaux du Lac 2 / 29, rue Robert Caumont 33049 Bordeaux Cedex Tél : 05.56.240.250.



# ECOLE TECHNIQUE PRIVÉE DE COIFFURE ET D'ESTHÉTIQUE

#### A CONSERVER PAR L'ENTREPRISE

#### **CONVENTION DE STAGE**

Il est convenu	ntre:	
	ne part : M représentant l'entreprise : Nom et esse :	
	Tél :	
- D'a d'E	ttre part : <b>Mr Patrick RIQUELME</b> , Directeur de l'école de coiffure et thétique Alain Bergé situé : Les Bureaux du Lac 2 / 29 rue Robert Caumont 9 Bordeaux cedex	
Ber	autre part : <b>M</b> , élève de l'école Alain é, t d'un stage dans l'entreprise ci-dessus nommée.	l
ARTICLE 1	Ce stage se déroulera du au au au	
Les:		
ARTICLE 2 l'entreprise.	Les élèves stagiaires demeurent élèves de l'école durant leur séjour dans	
ARTICLE 3 aux horaires d	Durant leur stage, les élèves/stagiaires seront soumis au règlement intérieur e l'entreprise.	et
fin au stage, aj	En cas de manquement à la discipline, l'entreprise se réserve le droit de mett rès avoir prévenu l'école par écrit. L'élève pourra aussi mettre fin à ce stage, conséquent et en prévenant l'entreprise et l'école par écrit.	
ARTICLE 5 l'entreprise ou	Au cours du stage, les élèves ne pourront prétendre à aucune rémunération de l'école.	le
ARTICLE 6 stagiaire.	L'école demandera au responsable du stage son appréciation sur le travail de	u
ARTICLE 7 stagiaire.	Le responsable du stage est tenu d'informer l'école de toute absence de l'élè	ve
L'élève est ass	L'école assure l'élève stagiaire par contrat d'assurance responsabilité civile. ré par l'école pour son trajet aller et retour de stage. L'entreprise prend le ur de son établissement.	
	Bordeaux, le	
L'élève stagia	e, Le Responsable de l'entreprise, Le Directeur de l'éco (cachet et signature)	ole

Patrick RIQUELME

Les Bureaux du Lac 2 / 29, rue Robert Caumont 33049 Bordeaux Cedex Tél : 05.56.240.250.



# ECOLE TECHNIQUE PRIVÉE DE COIFFURE ET D'ESTHÉTIQUE

#### A CONSERVER PAR LE STAGIAIRE

### **CONVENTION DE STAGE**

Il est convenu entre :			
	M	_	t l'entreprise : Nom et
- D'autre part :	Mr Patrick RIQUELN Alain Bergé situé : Les l	ME, Directeur de 1	'école de coiffure et / 29 rue Robert Caumont
- Et d'autre par Bergé, Du déroulement d'un sta			, élève de l'école Alain
Du derouiement d'un sta	ige dans i endeprise ci-c	lessus nonninee.	
ARTICLE 1 : Ce stage	se déroulera du	au	
Les:			
<b>ARTICLE 2</b> : Les élève l'entreprise.	s stagiaires demeurent é	lèves de l'école du	nrant leur séjour dans
ARTICLE 3 : Durant le aux horaires de l'entrepr	<i>C</i> ,	aires seront soumi	s au règlement intérieur et
	prévenu l'école par écrit	t. L'élève pourra au	se réserve le droit de mettre ussi mettre fin à ce stage, récrit.
ARTICLE 5 : Au cours l'entreprise ou de l'école		oourront prétendre	à aucune rémunération de
ARTICLE 6 : L'école of stagiaire.	demandera au responsab	le du stage son app	préciation sur le travail du
<b>ARTICLE 7</b> : Le respor stagiaire.	ısable du stage est tenu (	d'informer l'école	de toute absence de l'élève
<b>ARTICLE 8 :</b> L'école a L'élève est assuré par l'é relais à l'intérieur de son	école pour son trajet alle		-
	Boro	deaux, le	
L'élève stagiaire,	Le Responsable	-	Le Directeur de l'école
	(cachet et s	(cachet et signature)	Patrick RIOUELME

Les Bureaux du Lac 2 / 29, rue Robert Caumont 33049 Bordeaux Cedex Tél: 05.56.240.250.